

**CHANGEMENTS VISÉS -  
HABITATION DANS LANAUDIÈRE**

**En 2024, de par nos actions, la population connaît et a accès aux ressources et aux services disponibles pour être bien logée.**

**5**

**En 2024, la région de Lanaudière connaît, maintient et renouvelle les ressources (humaines, financières et matérielles) et les services existants.**

**4**

**En 2024, la région a travaillé de concert avec le gouvernement du Québec, pour améliorer et ajuster les différents programmes offerts en habitation, en plus d'en créer de nouveaux au besoin.**

**3**

**En 2024, la région de Lanaudière reconnaît le logement comme une priorité et donne accès à différents modèles d'habitats diversifiés, adaptés, accessibles physiquement et économiquement, salubres et sécuritaires en adéquation avec les besoins, aspirations et les réalités des personnes, ainsi que ceux des milieux.**

**2**

**En 2024, la région de Lanaudière a développé une vision de l'habitation et s'est dotée d'un leadership régional en la matière.**

**1**

**En 2024, les 6 MRC de Lanaudière travaillent ensemble et mettent en commun les besoins pour améliorer l'accès au logement de qualité, accessible physiquement et économiquement, adapté aux réalités des personnes et de leur milieu.**